

LE DIGESTE  
OU  
P A N D E C T E S  
DE L'EMPEREUR JUSTINIEN.

---

De l'IMPRIMERIE de Mde. BOUGLÉ, rue des Deux-Portes  
(Saint-Sauveur) n°. 4.

---

*Georges Desjardis & Co*

*Extrait du procès-verbal des séances du Corps Législatif.*

---

## E X T R A I T

*Du procès-verbal des séances du Corps Législatif,*

*Du 21 ventôse l'an 12 de la République française.*

---

UN membre présente l'hommage que fait au Corps Législatif, le citoyen GOUGIS DUFAVRIL, juriconsulte, membre de l'académie de Législation, des deux premiers volumes de sa traduction du *Digeste et des Pandectes de l'empereur Justinien*.

Comme nos lois, observe l'orateur, sont aujourd'hui toutes écrites dans notre langue, il était à désirer que leurs modèles fussent mis à la portée de tout le monde, et l'ouvrage du citoyen GOUGIS DUFAVRIL, estimé par des juriconsultes éclairés, paraît mériter d'être accueilli favorablement du Corps Législatif.

Le Corps Législatif agréé cet hommage; en ordonne la mention au procès-verbal, et le dépôt de l'ouvrage à sa bibliothèque.



*Extrait du procès-verbal des séances du Corps Législatif.*

Collationné à l'original par nous Président  
et Secrétaires du Corps Législatif.

Paris, le 26 ventôse an 12 de la Répu-  
blique française.

FONTANES, N. C. GOLZART,  
LOMBARD, P. JOSEPH OLBRECHTS,  
HUON.

[Faint, illegible text, possibly a signature or stamp area]

[Faint, illegible text, possibly a signature or stamp area]

*Extrait du procès-verbal des séances du Tribunal.*

---

## E X T R A I T

*Du procès-verbal des séances du Tribunal.*

*Du vendredi 4 ventôse an 12 de la République française.*

---

UN membre, au nom du citoyen GOUGIS DU-FAVRIL, ancien jurisconsulte, fait hommage des deux premiers volumes d'une traduction du *Corps du Droit Romain*.

Il dit que cette entreprise suppose des connaissances étendues dans le Droit, qu'elle est conçue dans des vues d'utilité, et qu'elle mérite des encouragemens.

La législation romaine, ajoute-t-il, a civilisé l'Europe moderne; c'est avec son secours que nos pères ont éclairci les ténèbres de la barbarie, et diminué les effets de l'odieux régime de la féodalité. Plus on la connaît, plus on sera en état d'apprécier le Code Civil de la France, qui, lui-même, deviendrait un des plus puissans moyens de faire triompher les idées libérales, si leur empire était menacé dans les révolutions des siècles.

L'ouvrage présenté est enrichi de notes précieuses que les hommes instruits même pourront consulter. Il ne peut que contribuer à propager la